

COMMUNE DE COPPET  
RÉFÉRENDUM COMMUNAL



« Non au crédit d'étude d'un projet de fusion  
des huit communes de Terre Sainte »

Le délai de récolte des signatures commence à courir le 5 avril 2023 et prend fin le 10 mai 2023.

Les électeurs soussignés demandent, en vertu de l'art 147 de la Constitution vaudoise, que la question suivante soit soumise au corps électoral :

« Acceptez-vous la décision du Conseil communal du 13 mars 2023 qui a adopté le budget prévisionnel pour l'étude de fusion et accordé à la Municipalité un crédit de CHF 21'320.00 représentant sa contribution financière pour cette étude (montant de la subvention de l'Etat déduit) ? »

Seuls peuvent signer cette liste, les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune, les personnes étrangères, hommes et femmes, âgés de 18 ans révolus, habitant en Suisse depuis 10 ans et dans le canton de Vaud depuis 3 ans (art. 5, al. 2 LEDP). Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.

Les indications ci-dessous **doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même**. La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom et prénom (à la main et très lisiblement)	Date de naissance (jj.mm.aa)	Adresse (rue et numéro)	Signature (indispensable)	Contrôle (laisser blanc)

**Comité référendaire**

Brookes Elaine, chemin des Voirons 15 ; Doobarry Roy, chemin du Grand-Pré 3, Gerber Erich, chemin du Grand-Pré 3 ; Läubli Roswitha, chemin des Sports 2 ; Wegmüller Philippe, route Suisse 50

Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, au plus tôt, mais avant le 9 mai 2023, par courrier prioritaire affranchi à :  
Comité référendaire, case postale 10, 1296 Coppet